

## Comment faire financer son permis de conduire avec le CPF ?

**Vous aussi, utilisez votre Compte Personnel de Formation\* pour financer jusqu'à 100% de votre formation au permis B**

Depuis le 15 mars 2017, le [permis B](#) est finançable par le **Compte personnel de formation (CPF)**. Pour vous permettre de mener à bien ce projet, vous pouvez utiliser vos droits du CPF\* pour préparer l'épreuve théorique et/ou l'épreuve pratique\*\* du permis de conduire.

En bref ! Si vous possédez un solde sur votre Compte Personnel de Formation, **vous pouvez faire financer votre permis de conduire dans notre agence PARI PERMIS.**

## Qui est éligible au CPF pour payer son permis ?

- Pour les salarié(e)s du privé : postes à temps complet, partiel, CDD, CDI dont saisonniers, contrat de professionnalisation, intérimaires, intermittents du spectacle
- Pour les apprenti(e)s, dès 15 ans
- Pour les demandeurs d'emploi
- Pour les bénévoles, réservistes ou en service civique

## Quelles sont les conditions à remplir pour passer le Permis B avec le CPF ?

La formation au permis B doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel. Vous ne devez pas faire l'objet d'une suspension de votre permis de conduire ou d'une interdiction de le passer.

D'autres formations sont finançables par le Compte Personnel de Formation.

## Comment consulter son solde CPF ?

Pour connaître son solde CPF, il suffit de se rendre sur le site [MonCompteFormation](https://www.moncompteformation.gouv.fr) ou directement sur l'application mobile munie d'une adresse mail et de son numéro de sécurité sociale.

## Comment financer son permis grâce au CPF avec les auto-écoles ?

Spécialiste du financement, notre établissement est éligible au CPF pour vous aider à financer votre permis de conduire. Cela implique de respecter les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation et d'être référencées auprès des financeurs. Renseignez-vous dès à présent.

### Les 4 étapes pour financer son permis B :

- **Étape 1 : Consultez vos droits**  
Connectez-vous sur [www.moncompteactivite.gouv.fr](https://www.moncompteactivite.gouv.fr) ou sur l'appli MonCompteFormation et visualisez le montant dont vous disposez.
- **Étape 2 : Choisissez votre formation**  
Recherchez votre formation permis B qui vous correspond.
- **Étape 3 : Affinez votre demande**  
Nous répondons à votre demande sous 48h pour valider avec vous votre projet de permis.
- **Étape 4 : Réservez votre formation**  
Sélectionnez l'offre adaptée à votre besoin, validez vos dates de formation et payez directement avec vos droits via [MonCompteFormation](https://www.moncompteformation.gouv.fr).

## Qu'est-ce que le Compte Personnel de Formation ?

Le Compte Personnel de Formation (CPF) vous permet de cumuler et créditer des heures afin de suivre, à votre initiative, une action de formation. Il vous accompagne dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de votre carrière jusqu'au départ en retraite. Depuis 2015, il remplace le DIF (Droit Individuel à la Formation).

## **Et si le Compte Personnel de Formation ne suffit pas ?**

Le coût de votre formation peut être supérieur au plafond fixé par votre financeur. Il est possible qu'une contribution financière vous soit demandée.